

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté temporaire n° VOI208EEB130426
Portant réglementation de la circulation

42 RUE DES SABLES (D160)

Madame le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger

Vu l'arrêté n°AG157EEB230326 en date du 23 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Christophe ENFRIN

Vu la demande d'avis en Préfecture en date du 13/04/2026

Considérant que des travaux d'enrobé sur le parking du White Hop rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, le 14/04/2026, 42 RUE DES SABLES

ARRÊTE

Article 1 : Le 14/04/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent 42 RUE DES SABLES (D160) :

- La circulation est interdite sur la voie de droite en fin de journée, le temps d'1/2h, afin de privilégier la sortie des engins du parking du White Hop ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. La voie sera maintenue sur une largeur de 3 mètres.

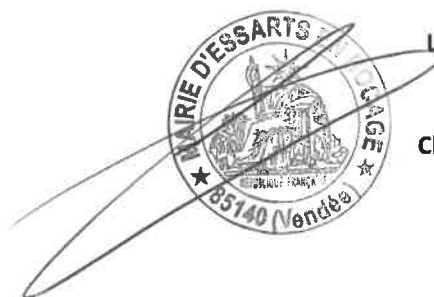
Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ATLANROUTE.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et La Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Essarts-en-Bocage, le 13/04/2026

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,

Christophe ENFRIN



DIFFUSION:

- ATLANROUTE
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers
- Agence routière Départementale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- La Police Municipale

ANNEXES:

- Plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

LES ESSARTS

A1251450

Légende

-  Le White Hop

Autovision Contrôle Technique La Mongie

D98

Le White Hop

Le White Hop

EN ROSE

Rue de Thouars

Rue de Thouars

D98

Rue des Sables

Rue des Sables

Le kiosque à Pizzas Les Essarts

Google Earth

Image © 2026 Airbus

40 m

